

François HOLLANDE

à

Annie de Vivie

Collectif « une société pour tous les âges »

Madame,

Vous m'avez adressé un courrier dans lequel vous m'interrogez sur les enjeux liés à la perte d'autonomie, tant chez les personnes âgées que chez les personnes en situation de handicap. Je vous en remercie.

Un constat s'impose d'emblée. **Il faudra, dans ce secteur comme dans bien d'autres, redorer le blason du politique.** Après les promesses trahies du quinquennat Sarkozy, il sera difficile de restaurer une relation de confiance. Je souhaite pour ma part m'appliquer la règle qui gouverne chacun des aspects de mon projet présidentiel : *Je ne promets que ce que je suis capable de tenir.*

Je veux d'abord relever le défi du vieillissement de notre société, qui dépasse le seul moment de la perte d'autonomie et je ferai voter une loi d'adaptation de la société au vieillissement. Les Français vivent plus longtemps, et en meilleure santé, cela constitue une formidable opportunité. Encore faut-il pour cela que la société dans son ensemble prenne conscience de cette chance et permettre à chacun de bien vieillir, selon ses besoins, quels que soient ses moyens. Cela nécessitera des ajustements en matière d'urbanisme, d'accessibilité, d'accès à l'emploi ou encore de système de soin.

L'accès à l'information et au conseil est vital tant pour les personnes en situation de perte d'autonomie que pour leurs familles. Pour cela, l'instauration d'un « guichet unique » sur le modèle de ce qui a été créé pour les personnes en situation de handicap est indispensable. C'est le sens de la transformation des Maisons départementales pour le handicap en Maisons départementales de l'autonomie, qui signifie également le début d'une **approche commune de la perte d'autonomie, indépendamment de l'âge.**

Les 800 000 personnes qui travaillent à domicile et en établissement jouent un rôle primordial dans l'accompagnement de la perte d'autonomie dans notre pays. Le secteur, vivier de nombreux emplois non délocalisables, devra relever de nombreux défis dans les années à venir. La professionnalisation qui a été amorcée par les employeurs devra être renforcée. Ces réformes s'inscriront dans le cadre du renforcement de la démocratie sociale que je prône dans le secteur médico-social comme dans les autres secteurs. Le rassemblement, le dialogue et la concertation doivent être la règle. Pour cela, il faudra restaurer un climat de confiance avec les professionnels. Cela permettra la réouverture d'un dialogue constructif entre le gouvernement et les professionnels, reposant par exemple sur la prise en considération des propositions innovantes quand elles sont compatibles avec les contraintes budgétaires du futur gouvernement. Ce dialogue passera également par **une meilleure reconnaissance des salariés du secteur, et en particulier par la valorisation de leurs carrières.** En même temps, les rémunérations des

personnels dépendent très directement des capacités qu'ont les personnes âgées à assumer le coût des prestations qui leur sont servies. Niveau de l'APA, niveau du tarif horaire du prestataire, rémunération des personnels : voici les trois éléments centraux sur lesquels il faudra travailler, dans la droite ligne de l'accord qui a récemment été trouvé entre les associations représentatives de l'aide à domicile et les conseils généraux. Je regrette que l'Etat n'ait pas accompagné cette volonté de réforme largement partagée. Pour ma part, je compte m'appuyer sur ce consensus pour progresser.

Il faudra veiller à ce que l'amélioration de l'offre de services reste accessible à une majorité de Français. La charge financière est souvent très difficile à assumer lors de l'entrée dans la perte d'autonomie. Ce reste à charge concerne aussi le domicile, dont on a tendance à oublier qu'il peut lui aussi être assez coûteux. Une amélioration de la situation passe obligatoirement par une meilleure solvabilisation des personnes. **C'est pourquoi je souhaite qu'à terme une contribution de solidarité nationale soit mise en place pour permettre une prise en charge pérenne et solidaire contre la perte d'autonomie.** Si les avancées en la matière sont en grande partie subordonnées à une augmentation des ressources, il ne faut pour autant pas négliger les préconisations du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie sur l'amélioration du parcours de santé qui permettront des gains substantiels de productivité et, par conséquent, des marges de manœuvre. Enfin, pour répondre à la demande principale des Français qui est de rester chez eux le plus longtemps possible, je privilégierai **l'adaptation de 80 000 logements par an. Je doublerai également le plafond de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile,** pour les personnes les moins autonomes.

Cette attention toute particulière portée à la situation financière des personnes en perte d'autonomie ne doit pas faire oublier qu'ils bénéficient très souvent de l'aide inestimable apportée par les « aidants familiaux ». Leurs attentes, légitimes, sont fortes. Le soutien à domicile doit être encouragé dès lors qu'il est adossé à des formules de répit. En établissement, la diversité doit être encouragée. Je développerai des actions de formation spécifiques à l'égard des aidants familiaux et des structures de répit dédiées seront mises en place pour mieux les accompagner.

Vous aurez compris que, sans esquiver le débat sur le financement de la prise en charge de la perte d'autonomie, je considère que toute politique en la matière se doit de porter aussi sur la manière d'organiser notre système de soins et de prise en charge d'une façon mieux appropriée.

Je vous prie, Madame, d'agréer l'expression de ma sincère considération.